



ATLAS DE LA BIODIVERSITE DE BIO

DÉCOUVRIR LES CHAUVES-SOURIS QUELQUES ESPÈCES DE LA FORÊT ET DU BÂTI

Grande noctule

410-460 mm
33 à 70 g



- aspect robuste
- museau court sombre
- longues ailes étroites, au dessus partiellement velu
- oreilles courtes, larges à la base

Oreillard roux

245-300 mm
6 à 14 g



- très grandes oreilles reliées entre elles au-dessus de la tête par une structure de peau
- oreilles pouvant se replier en corne de bouc ou être rangées sous les ailes
- grand pouce

Barbastelle d'Europe

240-290 mm
6 à 14 g



- grandes oreilles noires presque carrées se rejoignent sur le front
- face noire avec museau aplati
- pelage sombre

Grand rhinolophe

330-400 mm
15 à 34 g



- rhinolophe de grande taille (taille du poing)
- feuille nasale en forme de fer à cheval
- ± enveloppé dans ses ailes au repos

Petit rhinolophe

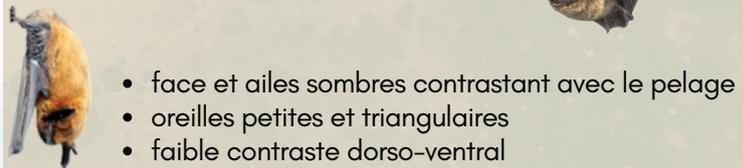
192-254 mm
4 à 9 g



- dos brun clair
- feuille nasale en forme de fer à cheval
- rhinolophe de petite taille (taille du pouce)

Pipistrelle commune

190-240 mm
3 à 8 g



- face et ailes sombres contrastant avec le pelage
- oreilles petites et triangulaires
- faible contraste dorso-ventral

QUE DIT LA LOI ?

Toutes les espèces de chauves-souris de France métropolitaine sont protégées : il est interdit de les détruire, les mutiler, les capturer ou les manipuler, de les perturber, ainsi que de détruire, altérer ou dégrader leur milieu de vie. L'arrêté de 2007 introduit la préservation des milieux de vie en interdisant " la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux".



ATLAS DE LA BIODIVERSITE DE BIO

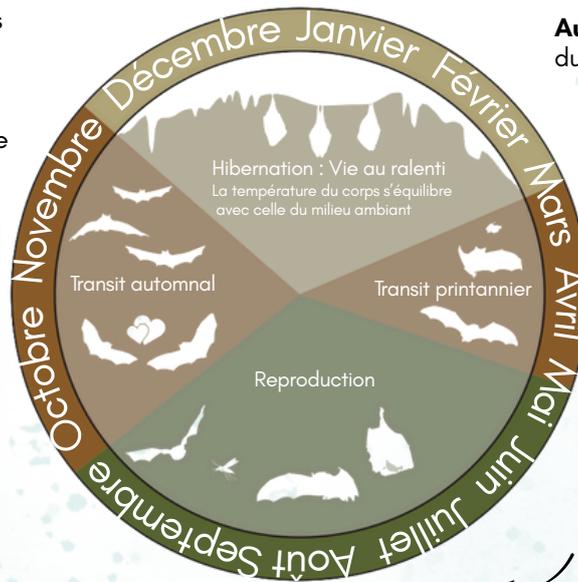
LES CHAUVES-SOURIS ET LE LOT

Le département du Lot compte 26 espèces de chauves-souris différentes sur les 35 espèces de France métropolitaine. Cette diversité de chauves-souris du Lot est en partie liée à ses paysages variés : des Causses recouverts de pelouses sèches, des landes, des forêts de chênes et de nombreuses grottes typiques des milieux karstiques. Elles se nourrissent d'insectes et d'araignées qu'elles détectent grâce à un sonar. Elles peuvent en consommer chaque nuit l'équivalent de la moitié de leur poids.

LE CYCLE DE VIE DES CHAUVES-SOURIS

En hiver, les chauves-souris hibernent dans des lieux tempérés et calmes comme les grottes, les caves ou au cœur des arbres creux. Pendant cette longue période de léthargie, elles vivent grâce aux réserves de graisses accumulées au cours de l'automne. Leurs fonctions physiologiques sont au ralenti, elles consomment ainsi peu d'énergie et peuvent hiberner jusqu'à 5 mois.

A l'automne, les jeunes s'émanent. Les adultes s'accouplent. La fécondation de l'ovule est différée : elle n'aura lieu qu'au printemps, à la sortie de l'hivernation.



Au printemps, elles se réveillent et partent du site d'hivernation pour se nourrir.

En été, les femelles se regroupent en colonies de quelques individus à plusieurs milliers pour la mise-bas. Chaque femelle donne naissance à un unique petit. L'élevage des jeunes par les femelles dure tout l'été. Les colonies de femelles choisissent préférentiellement des lieux calmes et tranquilles. Les mâles ont une diversité de gîte plus importante. Certaines espèces trouvent refuge derrière des volets, sur la faîtière d'une toiture, d'autres préfèrent utiliser des grottes ou les combles de bâtiments.

COMMENT FAVORISER LES CHAUVES-SOURIS ?

Conserver les gîtes existants : lors de la rénovation d'un bâtiment (façades, combles, toitures), il est préférable de demander conseil aux spécialistes afin d'adapter les travaux.

Les vieux arbres sont aussi des gîtes de choix pour les chauves-souris (et pas que !) conservez-les autant que possible.

Limiter l'éclairage artificiel nocturne : La pollution lumineuse impacte leurs déplacements ainsi que les périodes et la qualité de la chasse.

Installer des gîtes artificielles : Ils peuvent servir d'abri pour la reproduction, de gîte de repos ou encore de lieu de transit entre deux saisons.

Contacts

Commune de Bio : Rémi Dupont - abc2bio@orange.fr ;

LPO Occitanie: Stéphanie Plaga-Lemanski - 05 65 22 28 12 - stephanie.plaga-lemanski@lpo.fr